

# Elections ordinales 2013 : les architectes candidats expriment le malaise de la profession

Milena Chessa | 25/09/2013 | 15:04 | [Profession](#)



© www.nicolasdepoutot.com

Dessin de l'architecte Nicolas Depoutot, auteur d'illustrations pour « Passion Architecture », la revue de l'Union des architectes.

Du 26 septembre au 22 octobre se déroule le second tour des élections portant renouvellement des conseils régionaux de l'ordre des architectes. La lecture des professions de foi laisse transparaître les tourments des maîtres d'œuvre au sujet du dumping des honoraires, du poids de la réglementation, de la difficulté d'accès à la commande... Morceaux choisis.

## SUR LE MÊME SUJET

- [Ordre des architectes : les élections régionales 2010 et leurs enjeux](#)

## Le dumping des honoraires : « un fléau »

« Les honoraires pratiqués par les architectes de la région Bretagne sont parmi les plus bas de France !, affirme Thierry Roty, architecte, 53 ans, à Rennes. La déflation, est déjà à l'œuvre, le "dumping", le "prix cassé" ne se limite pas aux marchés privés mais est largement encouragé par une certaine maîtrise d'ouvrage publique souvent inconsciente et insuffisamment formée à l'architecture. La prochaine étape est déjà franchie, des sociétés localisées dans des pays à bas coûts nous proposent déjà de sous-traiter nos projets à des coûts encore plus bas... »

« Le dumping des honoraires est un fléau, il est urgent d'établir des taux-planchers de rémunération », alerte Raoul Lemercier, architecte, 43 ans, à Catenay (Haute-Normandie). « L'absence de barème, clair et indiscutable, conduit dans des cas de plus en plus nombreux, à sélectionner les équipes en fonction du montant de leurs honoraires, et non pas pour la qualité des projets », avertit la liste « Défense profession architecte » en Auvergne.

Pour lutter contre ce dumping, la liste "Des architectes pour l'architecture", en Aquitaine, propose la « mise en place d'un observatoire régional de la commande publique ». Alors que Boris Ridel, architecte, 41 ans, à Toul (Lorraine), suggère de « favoriser une organisation nationale des tarifs des honoraires à l'échelon national, car il existe trop de discordances entre les tarifs et qui tendent à s'accroître (exemple : une mission à 1000 euros en Meurthe-et-Moselle vaut 20000 euros dans le Var) ».

« L'Ordre doit faire entendre que notre travail doit être payé sans autres conditions que celles nous incombant, estime Olivier Ducasse, architecte, 42 ans, libéral à Toulouse. Nos honoraires ne doivent plus être conditionnés aux humeurs d'un voisin, aux tergiversations d'un promoteur, au revirement d'un banquier, aux ambitions non financées de tel ou tel élu. Que chacun prenne ses responsabilités et assume ses risques. Un permis déposé et obtenu est un permis dû ! »

## **La réglementation : « un rouleau compresseur »**

« L'environnement du bâtiment évolue et se complexifie sans cesse, constate Jean-François Isse, architecte, 37 ans, à Paris. Pas une année sans que l'on rajoute une RT (réglementation technique) par ici, un décret par-là. Mais pour aller où ? Il n'y a pas de ligne directrice, d'objectif. On me rétorquera que l'on tend vers le meilleur, en passant du logement BHC (Bâtiment haute consommation) au BBC (Bâtiment basse consommation), puis au BPC (Bâtiment pas de consommation) et enfin au BBQ... 95% du bâti est resté au XXe siècle voire au XIXe et l'on focalise sur les 5% qui sont passés au XXIe (voire XXIIe siècle)... A l'heure de la crise du logement et de la crise tout court il serait peut être bon d'apporter un peu de bon sens. »

Même constat pour Eric Beauquier, architecte, 52 ans, à Annecy : « Depuis 20 ans, les réglementations, les strates administratives, les barrières techniques et les intrusions juridiques se sont accumulées. Nous sommes dans la position du médecin auquel on conteste le diagnostic, cloisonne la prescription et surveille la posologie. L'administratif a clairement pris le pas sur la créativité, source de notre cadre de vie. Il est urgent de lutter contre ce rouleau compresseur. »

« La ventilation traversante des logements n'est pas en soi une mauvaise solution, l'erreur c'est de vouloir l'imposer !, pense Marc Joly, architecte et ingénieur, 53 ans, à Sainte-Marie (La Réunion). Il en sera de même chaque fois que l'Etat voudra régler une solution plutôt qu'un objectif. Les conséquences sont dramatiques sur le plan qualitatif, car ces solutions "imposées" et "universelles" sont le plus souvent inadaptées au contexte, et inhibent la créativité et l'innovation. Elles siphonnent les ressources financières des projets, qui pourraient être mieux utilisées par ailleurs ; *in fine*, elles en réduisent la qualité ou participent à désolvabiliser la population vis-à-vis du logement. »

## **Le seuil de 170 m<sup>2</sup> : « à supprimer ! »**

La liste « Défense profession architecte » demande « l'application de la loi de 1977 qui stipule que "quiconque désire entreprendre des travaux soumis à une autorisation de construire doit faire appel à un architecte pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire". Cette loi a été détournée par le décret fixant le seuil de recours obligatoire à 170 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre nette (Shon), transformé récemment, sous la pression des constructeurs de maisons individuelles en "surface plancher" équivalent en réalité à 190 m<sup>2</sup> de Shon. Nous revendiquons la suppression de ce seuil. »

Pour Raoul Lemercier, architecte, 43 ans, à Catenay (Haute-Normandie) : « Il ne doit plus y avoir d'architecture sans architecte. »

## **La commande publique : « un gâteau toujours plus petit »**

Dans le Nord-Pas-de-Calais, la liste « Soyons représentés ! » explique que « de nombreuses agences de grande taille ou de taille moyenne sont obligées de réguler leur nombre de personnel pour compenser les difficultés et le manque de travail. Les petites agences ou très petites agences n'ont pas cette possibilité et se retrouvent dans l'obligation de quitter la profession. Par ailleurs, ces petites structures n'ont pas le chiffre d'affaire suffisant leur permettant d'être retenus pour les marchés tant publics que privés. Notre expérience, notre expertise, nous rendent désormais capables

d'expliquer aux maîtres d'ouvrages tant publics que privés l'avantage de travailler avec une petite structure, où l'architecte est vraiment personnellement impliqué et réactif dans toutes les phases du projet. Nous proposons de représenter les petites structures, EURL, architectes libéraux... pour qu'enfin nous soyons entendus et considérés. »

En Languedoc-Roussillon, la liste « Regards pluriels, l'équipe qui vous ressemble... » souhaite faire « reconnaître le travail des professionnels de proximité, si souvent balayé d'un revers de la main, pendant que les vedettes médiatiques suscitent l'engouement des élus : en renforçant la communication des projets de qualité, en développant un référentiel de projets régionaux modèles en terme de créativité, d'innovation et d'identité méditerranéenne. »

A Paris, Jean-François Isse, architecte, 37 ans, rappelle avec ironie que le « gâteau de la commande publique est de plus en plus petit et les convives toujours plus nombreux. Certains ne savent même pas à quoi il ressemble et d'autres ont la bouche pleine. Même les miettes de ce gâteau intéressent dorénavant les princes d'hier et tant pis pour les sans grades. Peut-être qu'un peu d'équité dans la commande publique serait la bienvenue, que la jeunesse d'esprit soit une qualité et non un handicap. Il est bon de rappeler qu'il n'est pas nécessaire voire déconseillé de retenir un spécialiste d'aéroports pour faire un abribus, qu'il n'y a pas écrit NAJA derrière la chaise dédiée à l'équipe "jeune", que la cohorte des techniciens dont on nous affuble pour réaliser ce même abribus permette à minima de compenser l'inexpérience relative. »

## **Le diplôme d'architecte sans le droit d'exercer : « un non-sens »**

« Depuis la suppression du diplôme DPLG, les écoles d'architecture délivrent, après cinq années d'études, des diplômes "d'architecte diplômé d'Etat" (ADE) qui ne permettent, ni de s'inscrire au tableau de l'Ordre, ni de construire en son nom propre, explique la liste "Défense profession architecte". Cette réforme, calquée sur celle des diplômes universitaires (Licence/Master/Doctorat) est inapte et produit des architectes qui ne peuvent pas construire. Non-sens ! C'est une entorse à la déontologie qui a toujours établi que "nul ne peut porter le titre d'architecte s'il n'est inscrit à l'Ordre". Nous réclamons que les diplômes délivrés par les écoles intègrent la HMONP (habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre), qui serait censée délivrer une formation complémentaire. Elle devrait être intégrée au cursus scolaire quelle qu'en soit la durée. Nous dénonçons l'escroquerie des "métiers d'architecture", qui légitiment ces diplômes "d'architectes-sans-droit-de-construire", orientant les jeunes vers d'autres métiers que celui d'architecte à part entière que conférait l'ancien diplôme DPLG. »

Vincent Billard, architecte, 31 ans, à Dijon, « souhaite mettre en place un accompagnement spécifique pour les jeunes inscrits afin de les aider dans leurs premières années d'exercice, sous la forme d'un parrainage assuré par des confrères plus expérimentés, permettant ainsi de tisser davantage de liens entre les différentes générations d'architectes présentes à l'Ordre ». Dans le Centre, la liste « Des architectes de votre région » pense qu'une « équipe alliant un professionnel confirmé et un débutant permet souvent aux jeunes architectes d'être retenus », et propose que « ce type de "tutorat" très apprécié des maîtres d'ouvrage soit privilégié de façon systématique ».

## **Les missions de l'architecte : « cessons de les déléguer ! »**

Thierry Borey, architecte, 58 ans, à Bernières-sur-Mer (Basse-Normandie) souhaite la « non-dilution des missions de base de l'architecte au profit des cotraitants qui prennent la plus grande part des honoraires de conception ». Des propos corroborés par Alain Nguyen-Legros, architecte, 55 ans, Le Tampon (La Réunion) : « Nous avons le devoir de reconquérir des missions que nous "artistes" dans l'acte de bâtir ne cessons de déléguer à des "spécialistes". Entre autres : ingénierie de plus en plus pointue, maison individuelle, coordination SPS et OPC, diagnostics multiples, clef en main, accessibilité (rebaptisée à juste titre "conception universelle"), environnement et écologie, les PPP où notre rôle est dévalorisé... Il ne nous restera bientôt que les permis de construire à signer si nous ne réagissons pas. »

Rodolphe Cousin, architecte, 53 ans, à Saint-Denis de La Réunion, encourage ses confrères à aller « conquérir » une plus grande place dans le débat social et politique, et dans la formalisation de nos espaces de vie, dit-il, « le couteau entre les dents, dans la joie et la bonne humeur ! »

## FOCUS

### *Résultats du premier tour de scrutin*

*Le taux de participation générale au premier tour de scrutin, clos le 11 septembre 2013, s'élève à 37,31% (31,50% en [2010](#), soit une augmentation de 5,81%). Sur 29469 architectes inscrits à l'Ordre, 10996 ont voté. Le nombre total de sièges de conseiller régional à pourvoir est de 214. Au premier tour, 133 ont été attribués. Au second tour, il en reste donc 81, dont quatorze en Ile-de-France, douze en Provence-Alpes-Côte d'Azur et dix en Nord-Pas-de-Calais. Treize régions sur vingt-six sont concernées par ce second tour. Les votes seront ouverts à partir du 26 septembre et jusqu'au 22 octobre. A noter que les extraits des professions de foi cités ci-dessus ont été choisis sans tenir compte des résultats du premier tour de vote, car ils illustrent les débats qui agitent la profession.*

*Rappelons que les conseils régionaux de l'Ordre ont pour mission principale d'assurer la tenue du tableau régional qui recense tous les architectes, agréés en architecture et sociétés d'architecture exerçant sur leur territoire de compétence. Ils ont qualité pour défendre le titre d'architecte et veillent au respect du code des devoirs professionnels. Ils peuvent intervenir dans l'organisation de la formation permanente et plus généralement de la promotion sociale des architectes.*